

Grande-Bretagne et d'Irlande et Baronnet, un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand' Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint Michel et Saiot George, Gouverneur-Général du Canada, et Gouverneur et Commandant en Chef de l'Île du Prince-Edouard. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, dans Notre Puissance du Canada, ce treizième jour de Décembre, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et-onze, et de Notre Règne la trente-cinquième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

L'honorable M. Carrall, s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment requis par la loi, devant Robert LeMoine, écuyer, l'un des commissaires nommés à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le Greffier du Sénat avait déposé sur la table le certificat de l'un des Commissaires, énonçant que l'honorable Robert William Weir Carrall l'un des membres du Sénat, avait fait et signé sa déclaration de qualification, conformément à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un autre membre qui se présentait pour être introduit;

Alors l'honorable Clement Francis Cornwall a été introduit entres les honorables Messieurs Mitchell et Dickey.

L'honorable M. Cornwall a présenté le bref de Sa Majesté, l'appelant au Sénat; il a été lu par le greffier, et il a été

Ordonné, qu'il soit inscrit au Journal, et il est comme suit:—

CANADA.

LISGAR.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre Fidèle et Bien Aimé Clement Francis Cornwall, Ecuyer de notre Province de la Colombie Anglaise, dans notre Puissance du Canada:—

SALUT:—

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons le dit Clement Francis Cornwall écuyer, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada: TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable JOHN, BARON LISGAR, de Lisgar et Bailieborough, dans le Comté de Cavan, Irlande, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et Baronnet, un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand' Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint Michel et Saint George, Gouverneur Général du Canada, et Gouverneur et Commandant en Chef de l'Île du Prince-Edouard; A Notre Hôtel